

BE-A0510_000316_002627_FRE

**Exécution de la loi du 1er mai 1842 / A.
Cosemans**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	5
Histoire du producteur et des archives	6
Producteur d'archives.....	6
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	6
vènements militaires.....	6
Dégâts.....	7
Arrêtés, articles de budgets de 1830 à 1842.....	8
La loi du 1er mai 1842.....	10
Archives.....	14
Historique.....	14
Contenu et structure	16
Contenu.....	16
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	19
I. Archives antérieures à la loi du 1er mai 1842.....	19
I. Généralités.....	19
II. Province d'Anvers.....	20
9 - 12/3 Fonds spécial, Commissions réunies de Secours et de Récompenses ; "Don du Roi" 1830-183.....	20
13/1 - 18 Dégâts causés dans la province d'Anvers.....	21
III. Brabant.....	22
20/2 - 24 Dégâts causés dans la province.....	22
26 - 33/A Dossiers de réclamations.....	23
IV. Flandre Occidentale.....	24
V. Flandre Orientale.....	25
37 - 39 États de répartition, comptes-rendus, etc.....	25
VI. Hainaut.....	25
VII. Province de Liège.....	26
VIII. Limbourg (avec Limbourg hollandais).....	26
47/4 - 52/1 États de répartition, arrêts, comptes-rendus.....	27
IX. Luxembourg (avec duché).....	27
X. Province de Namur.....	28
II. Les Archives de la Commission de Liquidation.....	29
I. La Commission.....	29
II. Rapports de la Commission.....	29
Renseignements sur les dégâts causés dans les polders. Renseignements généraux, demandes de renseignements, correspondance administrative.....	29
55/1 - 56 Province d'Anvers (par communes).....	29
58/1 - 61 Brabant.....	30
III. Affaires spéciales.....	31
IV. Envois de Registres d'inscriptions et de Dossiers de Réclamations (mod. 1 et 3).....	31
V. Correspondance administrative.....	33
VI. Lettres d'envois d'États et de Registres d'inscriptions (1).....	33
VII. Dossiers de Réclamations (1).....	34
VIII. Expertises (nominations, états, etc.).....	35

IX. Paiement des Indemnités inférieures à 300 francs.....	36
X. Réclamations admises au-dessus de 300 francs.....	36
Province d'Anvers.....	36
Brabant.....	41
Flandre Occidentale.....	44
Flandre Orientale.....	44
Province de Liège.....	46
Limbourg.....	46
XI. Réclamations refusées.....	47
Province d'Anvers.....	47
Brabant.....	49
Flandre Occidentale.....	50
Flandre Orientale.....	50
Province de Liège.....	50
Limbourg.....	51
Namur.....	52
XII. Réclamation refusées comme tardives.....	52
XIII. Réclamations admises en-dessous de 300 francs.....	52
Province d'Anvers.....	52
Brabant.....	56
Flandre Occidentale.....	59
Flandre Orientale.....	60
Province de Liège.....	61
Limbourg.....	61
Namur.....	63
XIV. Varia.....	63
334 - 335 Réclamations individuelles :.....	63

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Ministère de l'Interieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842 relative aux dommages causés par la révolution belge)

Période:

1815 - 1852

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.203

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 335
- Etendue inventoriée: 37.2 m

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Producteurs d'archives:

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

VÈNEMENTS MILITAIRES

M. Van Kalken ayant retracé d'une façon complète le tableau des principales péripéties de la Révolution dans son excellente " Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830 " il nous suffira de rappeler ici brièvement les événements militaires les plus importants des années 1830, 1831 et 1832, dont le résultat fut, d'une part, la libération du pays des troupes hollandaises, d'autre part, inévitablement, des dégâts considérables aux propriétés, meubles et immeubles, des Belges et d'étrangers.

En 1830, ce furent d'abord les quatre journées de septembre (du 23 au 26) suivies de l'attaque de Bruxelles par les troupes du prince Frédéric. Aussitôt les chefs de l'insurrection organisèrent la défense du pays, en envoyant le vicomte de Poulécoulant en Flandre, au mois d'octobre (Gand, Bruges, etc.) et Miellon, Frédéric de Mérode, Mellinet et Kessels dans la province d'Anvers ; le général Chassé attaque la ville d'Anvers et la bombarde (27 octobre). Mais les succès des volontaires belges furent si complets (campagne d'octobre) qu'il forcèrent les Hollandais à quitter notre territoire, et que le prince Frédéric dut établir son quartier général à Bréda (28 octobre).

L'année suivante, le roi Guillaume, voulant prendre sa revanche des échecs subis en 1830, parvint à mettre en ligne une nouvelle armée, bien organisée, bien commandée, à laquelle Léopold I ne put opposer que quelques régiments mal équipés, démoralisés, mal commandés (Général Daine !) mais qui allaient être soutenus par les troupes françaises du maréchal Gérard. La seconde invasion hollandaise (" Campagne des Dix Jours ", 2-12 août 1931) eut pour théâtre les provinces d'Anvers, de Brabant, de Limbourg et de Liège, où elle causa des dégâts importants ; à la suite d'un armistice conclu à Corbeek-Loo entre Léopold I et le prince d'Orange (12 août), les hollandais se mirent à évacuer le territoire occupé. Le 30 septembre les troupes de Gérard, à leur tour, quittèrent le pays. Mais l'armistice n'amena pas immédiatement la paix, par suite de l'obstination de Guillaume ; et il nous faut signaler encore le bombardement de la citadelle d'Anvers par les Français, et la reddition du général Chassé (4-23 décembre 1832).

émeutes

Dans plusieurs villes eurent lieu des émeutes, dirigées contre les sujets hollandais ou contre les Orangistes : à Bruxelles, pendant les quatre journées de septembre 1830. Et du 24 au 28 mars 1831 ; à Gand, où le parti orangiste était important, le 25 mars 1831 ; à Liège, les 28 et 29 mars de la même année ; de même à Malines, Ypres, Mons et Anvers. Le Ministère Lebeau, constitué le 28 mars 1831, put mettre fin à ces pillages.

DÉGÂTS

A côté des dégâts causés aux biens meubles et immeubles, par suite d'évènements militaires ou d'émeutes, des dommages importants furent causés aux polders de la Flandre orientale et de la province d'Anvers, à la suite des inondations provoquées par les belligérants dans un but stratégique, ou résultant du manque d'entretien des digues pendant les années de désarroi.

Donner le montant exact de tous les dégâts est très difficile, surtout pour les polders dont quelques-uns restèrent inondés jusqu'en 1840, et même plus longtemps

¹

. Dans le rapport de la commission de liquidation, envoyé au Ministre de l'Intérieur en décembre 1846, nous lisons que le montant des réclamations inscrites dans les registres ouverts aux secrétariats de communes, avait été de 19.117.000 francs

²

; et que la commission avait pu arrêter le chiffre total et nominal des pertes admises à 10.650.000 fr. Ces deux sommes furent réduites respectivement à 16.117.000 fr. et à 8.000.000 fr.

³

Les demandes d'indemnités avaient été faites surtout par les habitants des provinces d'Anvers, de Brabant, des deux Flandres, de Liège et de Limbourg, les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg n'ayant pas connu les invasions hollandaises

⁴

. Voici le " tableau des sommes réclamées et liquidées " pour les pertes, celles-ci rangées par catégories :

Sommes réclamées	Sommes liquidées
Inondations	8.150.000 2.550.000
Entrepôt d'Anvers	3.900.000 3.000.000
Bâtiments	1.700.000 950.000
Meubles, grains, etc.	2.367.000 1.500.000
	16.117.000 8.000.000

Comme nous le disions, les inondations s'étaient limitées aux deux Flandres et à la province d'Anvers, spécialement aux communes de Doel, Calloo, Santoliet, Beirendrecht, Stabroeck, Lillo, Oorderen, Wilmarsdouck et Anstruweel

¹ Voici d'ailleurs un tableau des pertes dans les différentes provinces, dressé en 1831 (en florins et dans l'ordre pour " Meubles, récoltes, argent " ; " Inondation et incendie " ; et " total ") : Anvers (3.180.948,42 ; 188.799,00 ; 3.369.747, 42) ; Brabant (1.458.019, 95 1/2 ; - ; 1.458.019, 95 1/2) ; Flandre occidentale (- ; 27.247,40 ; 27.247,40) ; Flandre orientale (166.347,40 ; 715.481, 56 ; 881.828, 96) ; Hainaut (1.037,52 ; - ; 1.037, 52) ; Liège (15.196,49 ; - ; 15.196,49) ; Limbourg (287.648,65 ; - ; 287.648,65) ; Luxembourg (néant) ; Namur (4.851,83 ; - ; 4.851,83). Ce qui donne au total (5.084.050,26 1/2 ; 931527,96 ; 6.045.578,22).

² Voir tableau des sommes réclamées et liquidées.

³ Voir tableau des sommes réclamées et liquidées.

⁴ A Mons pourtant avaient eu lieu des émeutes, en mars 1831.

5

; dans l'estimation des dégâts causés par ces inondations, la commission constituée en vertu de la loi du 1er mai 1842, avait dû tenir compte de la valeur des récoltes, sur pied ou coupés, au moment de l'invasion des eaux, mais elle avait dû écarter toutes réclamations du chef de pertes de non-jouissance, essuyées postérieurement, pendant la durée de l'inondation, quand ces pertes dépassaient la somme nominale de 5.000 fr.

Pour ce qui est des marchandises brûlées ou volées à l'entrepôt d'Anvers, plus des deux tiers de la somme liquidée avaient passé dans les mains de personnes appartenant à des nations étrangères, principalement à des Américains, des Anglais, des Français et des Prussiens.

Le chiffre de 1.700.000 fr., montant des réclamations formées du chef de dégâts à des bâtiments, se rapporte exclusivement aux villes d'Anvers et de Bruxelles ; les pertes en bâtiments et fermes endommagés ou brûlés, isolément, dans d'autres villes ou dans des communes rurales comme à Berckem, Wuest-Wezel, Calloo, Exel, etc. figurant dans la catégorie plus générale des meubles et grains. A Anvers, des dégâts importants furent causés aux immeuble, lors du bombardement de la ville en 1830, et du siège de la citadelle en 1832 : le total des sommes réclamées était de 890.000 fr., celui des sommes liquidées de 610.000 fr. Bruxelles avait souffert beaucoup des combats de septembre 1830, les réclamations atteignaient le chiffre de 810.000 fr., la somme liquidée celui de 340.000 fr., cette forte réduction pour Bruxelles s'expliquant par le fait que la Commission avait rejeté les réclamations pour des bâtiments détruits qui appartenaient à la commune alors que la loi n'admettait au partage que les " individus ".

Le chiffre de 1.500.000 fr. liquidé pour les pertes en meubles, etc. renferme pour environ 300.000 fr. de créances payées intégralement, les sommes liquidées ne dépassant ordinairement pas 300 fr.

6

ARRÊTÉS, ARTICLES DE BUDGETS DE 1830 À 1842

Bien avant 1842, les législateurs s'étaient occupés de victimes des évènements de la Révolution belge. Dès le 28 septembre 1830, le Gouvernement provisoire avait institué une " Commission des secours et récompenses "

7

5 Voir deux cartes très intéressantes des polders submergés sur les deux rives de l'Escaut en juin et septembre 1831 ; dans Documents de la Chambre des Représentants. Session 1836-1837, séance du 28 avril 1837.

6 Voir plus loin : " système de paiement des réclamations admises ".

7 Dans plusieurs villes s'étaient constitués des Comités de secours et d'indemnité, chargé de recevoir les réclamations. En outre, plusieurs administrations communales avaient dès 1830. Procédé à l'évaluation des dégâts, e.a. Bruxelles et Anvers.

chargée de la perception des dons volontaires en faveur des victimes des inondations, plus tard aussi de l'exécution des arrêtés du 6 novembre 1830 et du 24 juillet 1831 sur les pensions aux victimes d'actes de dévouement, à leurs ascendants et descendants

8

. Un autre arrêté du Gouvernement provisoire, daté du 5 octobre 1830, portait création d'une " Commission d'enquête pour recueillir les preuves des ravages commis à Bruxelles par les troupes hollandaises, aux fins de transmettre à la postérité les preuves des ravages, mais non de rembourser le montant des dégâts ". L'activité de cette commission s'était limitée à constater les dégâts causés aux propriétés bâties, et non aux effets mobiliers incendiés, volés ou pillés

9

. La loi du 25 mai 1832 allouait une indemnité de 60.000 florins aux officiers, volontaires, travailleurs francs ayant pris part à la Révolution, ainsi qu'aux volontaires de Luxembourg et de Maastricht ; différentes lois (7 octobre 1833, 31 décembre 1834, 30 janvier 1835) vinrent compléter les dispositions de la loi précédente, souvent par des augmentations de crédits

10

.

Une nouvelle commission centrale fut créée à Bruxelles, par Arrêté Royal du 31 mars 1833, pour répartir entre les diverses provinces intéressées, le montant des dons volontaires faits en faveur des victimes des inondations. Cette commission, sous la présidence de M. Ruppe, avait à répartir une somme de 123.873,18 fr. entre les provinces de Flandre Occidentale, Flandre Orientale et Anvers. Le gouvernement avait fait constater, dans ces trois provinces, le montant des dégâts causés par les inondations. Pour la Flandre Occidentale, il était de 94.791,21 fr. ; pour la Flandre Orientale, de 1.513.665,38 fr. ; et pour la province d'Anvers, de 2.986.998,66 fr. soit au total : 4.535.455,25 fr. (pour les trois catégories de sinistrés : les plus nécessiteux, ceux dont la position était moi pénible et ceux dont la position ne réclamait aucun secours). La commission, partageant la somme de 123.873,18 fr. entre les deux premières catégories des trois provinces, accorda aux sinistrés de la province d'Anvers 52.342,43 à ceux de la Flandre orientale 59.916,32 et à ceux de la Flandre occidentale 2.614,43 et aux nécessiteux de la 5e section de la ville d'Anvers, 9.000 fr. Ces sommes furent remises aux différentes commissions provinciales créées par arrêté ministériel du 31 juin 1833

11

8 Reg. 34 du Gouvernement provisoire Belgique, aux Archives Générales - Moniteur Belge, 27 juillet 1831. L'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 octobre 1830 fut complété par l'Arrêté Royal du 14 octobre 1834.

9 Rapport du Ministre de l'Intérieur sur le principe d'indemnité, documents parlementaires, Chambre des Représentants, 24 octobre 1831.

10 Il serait difficile de donner des détails sur toutes les lois et arrêtés concernant les pensions ; celles-ci du reste rentrent dans les attributions du Ministre de la Guerre, ou du Ministre des Finances.

11 Au budget du Ministère de l'Intérieur de 1831, fut inscrite une somme de 300.000 florins pour faire face aux dépenses que nécessiteraient les réparations des digues des deux rives de l'Escaut, spécialement les digues de Burght, Beirendrecht, Oordam, Hasbroeck. Encore par après, e.a. en 1837, loi du 25 mai, des sommes considérables (+/- 3.000.000 fr.) furent consacrés à la réparation des Polders de

Du budget de 1831, une somme de 300.000 fr. avait été inscrite pour secourir les victimes nécessiteuses de la Révolution. L'année suivante, le gouvernement demanda une nouvelle somme de 300.000 francs ; mais le Parlement la lui refusa, parce que le Ministre de l'Intérieur, Ch. Rogier, avait promis de réparer un projet de loi, sur le principe duquel on n'était pas encore parvenu à se mettre d'accord

12

. Les discussions se prolongeant, le gouvernement revint à la charge, et en 1835, il parvint à faire inscrire au budget de l'Intérieur une nouvelle somme de 300.000 fr. De cette somme, furent accordées :

à la province d'Anvers : 166.743,00
 à la province de Brabant : 20.578,00
 à la province de Fl. Occ. : 7.579,78
 à la province de Fl. Orient. : 83.781,00
 à la province de Hainaut : 368,08
 à la province de Liège : 1.435,70
 à la province de Limbourg : 19.164,00
 à la province de Luxembourg : -
 à la province Namur : 350,44
 300.000,00 fr.

L'année suivante, un nouveau crédit de 300.000 fr. fut voté en faveur des victimes nécessiteuses des évènements de 1830-1831-1832. En réalité, pendant les années 1831, 1835 et 1836, il avait été distribué 1.234.920 fr., sous forme de secours et de pensions

13

LA LOI DU 1ER MAI 1842

Dès la fin de l'année 1830, il avait été question au Parlement d'une loi sur les dommages causés par la Révolution. Mais le plus grand obstacle au dépôt d'un projet résidait d'une part dans la situation financière précaire du nouvel état, et dans la situation internationale au point de vue règlement des problèmes financiers avec la Hollande ; d'autre part, gouvernement et parlement n'étaient pas d'accord sur les principes qui devaient être à la base de la nouvelle loi.

Borgerhout, Liefkenshoeck, Lilloo - voir Rapport de M. Smits au nom de la Commission des Polders, 5 mai 1837 avec cartes, documents parlementaires, Chambre des Représentants - Idem en 1840, Chambre des Représentants. Séance du 3 février 1840.

12 Voir plus loin : Discussion de la loi du 1er mai 1842.

13 Rapport de la Commission de liquidation au Ministère de l'Intérieur, 22 décembre 1846.

Que les difficultés financières dans lesquelles se débattait le jeune état aient été grandes, cela n'étonnera personne. En 1830 on ne connaissait pas encore le total des dégâts causés par la Révolution ; les années 1831 et 1832 amenèrent de nouvelles invasions, et de nouvelles destructions ; les polders sur les deux rives de l'Escaut en aval d'Anvers resteraient encore inondées pendant plusieurs années. Ajoutons que si la Belgique était parvenue à s'ériger en pays indépendant, Guillaume I tenait toujours tête aux grandes puissances, et refusait de reconnaître le traité des XXIV articles. Enfin le règlement des affaires financières entre les deux anciens pays belligérants restait toujours pendant, et ce fut seulement le 5 novembre 1842 que la Hollande et la Belgique purent se mettre d'accord sur le partage de la dette publique des anciens Pays-Bas.

Indemnités et secours

Le principe de l'Indemnité fut soulevé par une réclamation de quelques habitants de Bruxelles, en 1830, demandant que le remboursement des pertes leur soit fait en numéraire ou en inscriptions au Grand-Livre de la Dette publique. Le Ministre de l'Intérieur, dans un rapport présenté le 24 octobre 1831, refusa de reconnaître le principe, prétendant que l'arrêté du 5 octobre 1830 n'impliquait nullement le remboursement du montant des dégâts, qu'aucun engagement n'avait été pris à cet égard, qu'en outre le gouvernement ne saurait jamais faire face à des dépenses aussi considérables, et qu'il fallait s'en tenir au principe du secours aux victimes nécessiteuses ; le Ministre conseilla aussi de reconnaître le principe de l'indemnité intégrale que si un traité de paix était définitivement conclu et que, par suite, les charges qu'imposerait le principe, pouvait être calculés rigoureusement.

A la séance de la Chambre des Représentants du 12 décembre 1833, Ch. Rogier, le nouveau Ministre de l'Intérieur, déposa un projet de loi, dont l'exposé des motifs contient une historique du principe de l'Indemnité : ni la législation française, depuis l'invasion des armées de la Révolution de 1792, jusqu'à leur départ en 1815, ni la législation des Pays-Bas, n'avaient jamais voulu admettre d'indemniser intégralement les victimes des dégâts. C'est seulement au budget français de 1832 qu'on avait inscrit une somme de deux millions pour dédommager " les personnes dont les propriétés avaient souffert par la suite des évènements de juillet ". Le Ministre estima que les dégâts causés à Paris en juillet 1830 ne s'étaient élevés qu'à trois millions de francs, c.-à-d. à la cinquième partie des pertes causées dans notre pays lors de la Révolution. Enfin, s'étant demandé s'il fallait admettre le principe de l'indemnité, le Ministre y répondit affirmativement, avec certaines restrictions pourtant, pour ce qui concernait les dégâts aux propriétés bâties, négativement pour ce qui concernait les pertes mobilières ou provenant d'inondations des polders, pertes qui devaient donner lieu à des secours proportionnés à leur importance et aux besoins de ceux qui les avaient essuyées

¹⁴

. Pour justifier cette décision, Ch. Rogier ajouta que les immeubles détruits qui avaient servi de retranchement ou de points d'attaque aux volontaires belges ou aux troupes hollandaises, avaient donc été sacrifiés pour le succès de la Révolution ; les pertes mobilières tenaient à des causes se liant moins directement à la résistance des Belges, et

il était à peu près impossible de constater ces pertes de manière à déterminer avec certitude la somme à rembourser. S'inspirant de ces considérations, le Ministre déposa donc le projet de loi dont voici les stipulations principales : tout individu dont les revenus dépasseraient 2.000 fr. n'aurait droit à aucune indemnité ; le maximum des secours accordés pour pertes de meubles " meublaus " marchandises, objets de luxe, valeurs en portefeuille, numéraire, ne pourrait excéder deux mille francs ; le paiement des indemnités aurait lieu de la façon suivante : en numéraire pour toute déclaration de pertes dont le montant total n'excéderait pas 500 fr. ; en inscriptions en rentes à 5% sur le Grand-Livre de la Dette publique, pour les pertes dont le montant excéderait 500 fr.

15

En 1835, la section centrale de la Chambre des Représentants n'avait pas encore terminé l'examen du projet de loi de Rogier. Le 2 décembre de la même année, la Chambre en confia l'examen à une commission, au nom de laquelle M. Quirini déposa un projet de loi le 15 février 1836, dans lequel l'auteur s'attacherait à refuser les arguments développés dans le projet de Ch. Rogier et dans les pétitions présentées par les communes et par les particuliers : " La disposition du droit commun, y est-il dit, qui oblige toute personne à réparer le dommage qu'elle a causé à autrui, ne peut obliger la nation à réparer les torts causés aux biens des habitants, elle ne s'applique qu'aux cas ordinaires, à des circonstances régulières, et nullement à des accidents qui sont en dehors de toutes les prévisions " ; - " Les tribunaux ni de l'Ancien Régime, ni des régimes français ou hollandais, n'ont jamais invoqué les dispositions du droit commun pour obliger l'état à réparer les désastres nécessités par des évènements de guerre ou de Révolution ; et chaque fois que l'état s'est vu dans l'obligation, à la suite de guerres, d'éditer des lois spéciales pour indemniser les victimes, ce ne sont point les dispositions du droit commun qui ont été appliquées ; mais on a senti le besoin de porter des lois spéciales, et ces lois ont eu pour objet, non pas de rembourser intégralement le montant de tous les dommages, mais d'accorder de simples secours, toujours proportionnés aux besoins et aux ressources individuelles des réclamants et à la situation du Trésor public ". - " Ces lois spéciales n'ont jamais été la conséquence d'un principe de droit rigoureux, l'acquittement d'une obligation qui aurait existé à la charge de l'état ". - " Le principe d'indemnité peut être défendu par des motifs d'équité, de convenance sociale, par des considérations politiques supérieures aux arguments légaux ; mais toujours reste-t-il que la situation du Trésor ne permet pas d'indemniser intégralement toutes les victimes, qu'il est très difficile d'évaluer exactement le montant des dégâts ". - " Quant à la distinction faite dans le projet de loi de 1833 entre les indemnités pour destruction de propriétés bâties, et les indemnités pour pertes mobilières, elle ne peut se justifier, si on se décide à ne consulter que les principes d'équité, attendu que parmi ceux qui ont eu des pertes de biens meubles, il y en a beaucoup qui ne possèdent aucune ressource et pourtant ils ont été victimes des mêmes évènements au même titre que les propriétaires de maisons ; et que faire alors des citoyens blessés, des veuves et enfants de ceux qui moururent pour l'indépendance nationale ? En conséquence, la nation doit se borner à allouer des secours, tant pour les

pertes mobilières que pour les dommages aux immeubles et pour les inondations des polders "

¹⁶

Le contre-projet de la Commission resta lettre morte. Le 31 décembre 1837 le ministre des Travaux publics présenta à la Chambre des Représentants, un rapport sur les dégâts causés par la Révolution, et les différentes discussions relatives au même objet, sans pourtant faire de nouvelles propositions ; à plusieurs reprises Ch. Rogier revint sur le même sujet, afin d'amener le vote d'une loi en faveur des victimes. C'est seulement le 1er mai 1842 que fut réglé définitivement le sort des sinistrés de la Révolution. Cette loi, identique, dans ses grandes lignes au projet gouvernemental de 1833, mais qui fut amendée en 1840 et 1841, consacra le principe de l'indemnité

¹⁷

La Commission de Liquidation

¹⁸

, dissoute le 22 décembre 1846 et installée le 15 février 1843 par M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur, avait eu comme :

Commissaire du Roi : M. J. Cools (nommé le 18 juin 1842).

Président : le baron de Stassart, sénateur.

Membres : MM. Deridder, sénateur, Mast de Vries, membre de la Chambre des Représentants, Milcamps, membre du Conseil des Mines et le comte de Baillet, conseiller communal à Anvers.

Membres suppléants : M. E. Goblet, avocat (nommé le 3 février 1843) et M. le baron d'Anethan (?) (nommé le 28 février 1843, démissionnaire le 10 décembre 45).

Greffier : M. P. Klein, remplacé le 27 août 1847 par M. J. B. Bivort.

Les membres avaient en outre à leur disposition un certain nombre de commis et d'huissiers.

Pour tout ce qui concerne l'exécution de la loi (expertises, instructions, modes de paiements, etc.) nous renvoyons à l'Arrêté Royal précité.

Les premières décisions de la Commission furent prises le 3 décembre 1843. Pour les années suivantes, voici comment se répartissent les décisions et les sommes liquidées :

Années Décisions Total des sommes liquidées.

1844 3.654 1.404.915

1845 3.818 1.889.917

¹⁶ Chambre des Représentants. Session 1835-1836, séance du 15 février 1836.

¹⁷ Voir le texte de la loi, Moniteur Belge du 3 mai 1842 ; et l'Arrêté Royal réglant l'exécution, Ibidem.

¹⁸ Elle avait son siège Rue des Sables, n°13.

1846 1.803 4.705.168
9.275 8.000.000

Aux termes de l'Arrêté Royal du 1er mai 1842, la Commission aurait dû avoir terminé ses travaux le 31 octobre 1844 ; par Arrêté Royal du 8 octobre 1844, ce délai fut prolongé jusqu'au 1er janvier 1847. Le 22 décembre enfin, elle put présenter son rapport final et général au Ministre de l'Intérieur.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Il s'en faut de beaucoup que toutes les Archives relatives à la loi du 1er mai 1842 nous aient été conservées. Voici au demeurant l'inventaire, ou plutôt la liste, de ces archives en 1846, au moment de la dissolution de la Commission

¹⁹

.

(*) Sceau et griffe de la Commission

Un carton contenant :

un dossier concernant tout ce qui se rattache au personnel de la Commission ;

les instructions de la Commission ;

un dossier renfermant les rapports trimestriels adressés au Gouvernement sur le degré d'avancement des travaux.

(*) Un carton contenant :

les procès-verbaux expéditions des séances de la Commission ;

neuf cahiers des procès-verbaux minutes ;

59 bulletins de séances ayant servi à la rédaction de ces actes.

34 cartons, cotés nos 1 à 2295 et contenant les dossiers de pareil nombre de réclamations qui ont été rejetées par la Commission.

61 cartons, cotés nos 1 à 4208 et renfermant les dossiers des réclamations de créances de moins de 300 fr. qui ont été admises par la Commission.

57 cartons, cotés nos 1 à 2772, et contenant les dossiers des réclamations de créances de 300 fr. et plus, qui ont été admises par la Commission.

9 cartons renfermant les dossiers des renseignements généraux (états d'expertises, etc.) qui ont servi à l'examen des réclamations.

38 cartons contenant des documents antérieurs à la loi du 1er mai, qui ont été fournis par le département de l'Intérieur pour servir à l'examen des réclamations.

9 cartons renfermant les Registres modèle n°1 concernant l'inscription des réclamations par les administrations communales.

2 cartons contenant les états modèles n°3.

¹⁹ Les numéros marqués d'un astérisque (*) indiquent les archives qui ne nous sont pas parvenues en 1892.

Un carton, renfermant la correspondance concernant l'envoi des réclamations par les gouverneurs.

Un carton renfermant la correspondance relative à l'envoi des ordonnances de paiement des créances de moins de 300 fr.

Un carton contenant la correspondance relative à l'envoi des listes provisoires des créances de 300 fr. et plus.

Un carton renfermant la correspondance relative à des objets divers.

(*) Indicateur général en 17 volumes, qui a servi à l'inscription de toutes les réclamations, de la correspondance et des décisions auxquelles les réclamations ont donné lieu.

(*) Répertoire de cet indicateur (en 2 volumes) contenant le relevé alphabétique des noms des Réclamants.

(*) 6 registres qui ont servi pour la formalité du dépôt des réclamations.

état général des indemnités diverses payées de 1830 à 1839 pour pertes de guerre sur le budget du Département de la Guerre.

(*) Collection du Moniteur Belge comprenant les années 1842 à 1846 inclusivement.

(*) Livres : Code Civil ; - Commentaire du code civil, par Gérard ; - Dictionnaire de la langue flamande par Ollinger ; - Dictionnaire de l'Académie ; - Dictionnaire des communes ; - Almanachs royaux de 1845 et de 1846 ; - Tarif général des monnaies ; - 2 exemplaires du Tarif général des droits d'entrée des Pays-Bas, et exemplaires imprimés de la loi du 1er mai 1842.

(*) 2 portefeuilles en basane.

(*) Portefeuilles en carton.

Contenu et structure**CONTENU**

Parmi les Archives envoyées en 1892 par le Ministère de l'Intérieur, se trouve un fonds appelé " Exécution de la loi du 1er mai 1842 " qui présente un réel intérêt. Il permet en effet de se faire une idée exacte des dégâts causés dans le pays par la guerre de Révolution de 1830, en même temps de la manière dont les différents pouvoirs constitutionnels de 1830 à 1842 s'y sont pris pour porter secours aux victimes, et des principes dont ils se sont inspirés.

MODE DE CLASSEMENT

L'absence totale de registres nous a amenés à modifier dans une certaine mesure, l'ordre dans lequel le fonds nous était parvenu. En réalité, il n'y a pas seulement les archives de la Commission, mais également le fonds cédé par le Ministère de l'Intérieur en vue de faciliter les travaux de la dite Commission de Liquidation. Ainsi nous avons été obligés de déplacer complètement les deux fonds, et d'adapter dans notre inventaire, deux rubriques :

Les archives concernant les arrêtés, budgets, etc. antérieurs à la loi du 1er mai 1842

²⁰

. Elles constituent évidemment les " rétroactes " de cette loi : ces relevés, états, expertises, comptes, ont permis à la Commission de Liquidation de fixer les droits des sinistrés et le montant des indemnités. Mais en vue de simplifier et de faciliter, éventuellement, les recherches, nous les avons donc séparés des papiers de la Commission, et à l'ordre chronologique, nous avons substitué l'ordre géographique.

Les archives concernant l'exécution de la loi du 1er mai 1842, c.-à-d. le fonds formé par la Commission. Ici aussi, notamment pour les dernières subdivisions de notre inventaire, s'imposait l'ordre géographique des lieux où les dégâts avaient été causés

²¹

(provinces, communes, par ordre alphabétique) parce que l'absence de registres, surtout des registres de liquidation, ne permettait pas de conserver l'ordre chronologique de la liquidation des dossiers

²²

.

Dans ces deux rubriques, nous avons évidemment tâché de reprendre les subdivisions de

²⁰ C'est le n° 8 de l'inventaire de 1846.

²¹ Non celui des lieux de résidence des réclamants.

²² Les dossiers désignés : " Réclamations admises " et " Réclamations rejetées " étaient classés d'après l'ordre chronologique de la liquidation, c.-à-d. d'après leur inscription au registre de liquidation.

l'inventaire de 1846, avec quelques interversions pourtant (en tout 400 portefeuilles).

Description des séries et des éléments

I. ARCHIVES ANTÉRIEURES À LA LOI DU 1ER MAI 1842.

I. GÉNÉRALITÉS.

- 1 /A** a) Renseignements sur les dégâts. Renseignement sur les sommes distribuées.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 1 /B** b) Projet de lois, rapports, discussions, enquêtes, comptes, pétitions.
- 2** a) Administrations du Fonds spécial = Commission réunies de secours et de récompenses : Correspondance administrative ; états de paiements, etc. (1830-1839).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 3** a) Administrations du Fonds spécial = Commission réunies de secours et de récompenses : Quittances (ordre chronologique).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 4** a) Administrations du Fonds spécial = Commission réunies de secours et de récompenses : Quittances (ordre chronologique).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 5** a) Administrations du Fonds spécial = Commission réunies de secours et de récompenses : Quittances (ordre chronologique).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 6** a) Administrations du Fonds spécial = Commission réunies de secours et de récompenses : Quittances (ordre chronologique).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 7 / 1** b) Secours sur le "Don du Roi" (aux blessés, etc).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 7 / 2** c) Dons patriotiques (en numéraire, vivres, linge, etc.).
- 8 / 1** d) Secours aux légionnaires.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 8 / 2** Répartition des sommes inscrites aux budgets de 1831, 1835 et 1836 - Correspondance générale - Bons à liquider sur les exercices de 1831, 1832 et 1833, au profit d'habitants de Bruxelles et d'Alost, et de l'administration communale d'Ypres. 1831-1836
- 8 / 3** Pertes causées par les émeutes.
- 8 / 4** Pertes causées par les évènements de 1815 dans le Brabant et dans le Hainaut. 1815-1815
- 8 / 5** Réclamations devant la Commission d'Utrecht (1).

II. PROVINCE D'ANVERS.

9 - 12/3 FONDS SPÉCIAL, COMMISSIONS RÉUNIES DE SECOURS ET DE RÉCOMPENSES ; "DON DU ROI" 1830-183

- 9** a) Secours (demande, états, etc.) : dossiers individuels (Ville d'Anvers). 1830-1830
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 10** a) Secours (demande, états, etc.) : cas spéciaux. 1830-1830
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 11 / 1** b) Pensions : états d'émargement (1831-1832).

1830-1830

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

11 /2 b) Pensions : Déclarations (1830-1831).
1830-1830

12 /1 b) Pensions : certificats de vie.
1830-1830

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

12 /2 b) Pensions : quittances.
1830-1830

12 /3 b) Pensions : Dossiers individuels (Anvers-Malines).
1830-1830

13/1 - 18 DÉGÂTS CAUSÉS DANS LA PROVINCE D'ANVERS.

13 /1 a) états des pertes essuyées : Par les personnes les plus nécessiteuses.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

13 /2 a) états des pertes essuyées : Dans différentes communes..

14 /A a) états des pertes essuyées : À Anvers, a) états généraux.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

14 /A a) états des pertes essuyées : À Anvers, b) bombardement du 27 octobre 1830 - 5e section et section extra-muros.
1830-1830

14 /B a) états des pertes essuyées : À Anvers, c) attaque de la citadelle en 1832.
1832-1832

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

14 /B a) états des pertes essuyées : Arrondissements d'Anvers et de Turnhout (2de invasion).

- 15** b) Requêtes : diverses, d'habitants de Malines, d'habitants de Moll, d'habitant d'Anvers, Stabroeck, Eeckeren, etc..

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 16** c) Dossiers de réclamations : Anvers (A-R).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 17** c) Dossiers de réclamations : Anvers (S-Z).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 18** c) Dossiers de réclamations : Différentes communes.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 19 /1** Inondations de Polders. a) requêtes d'habitants de Beirendrecht, Lilloo, Sanvliet, Stabroeck. b) dons volontaires en faveur des victimes.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 19 /2** Émeutes. Correspondance, états.

III. BRABANT.

- 20 /1** Fonds spécial - Commission réunies de secours et de récompenses. a) état des journées des blessés traités à l'hôpital St-Jean (1830-1831). b) dons patriotiques. c) récompenses pécuniaires.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 20 /2** 20/2 - 24 DÉGÂTS CAUSÉS DANS LA PROVINCE.
a) générosité.

- 21** b) états, expertises, enquêtes : Par arrondissements (Louvain, Nivelles, Bruxelles).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

22 b) états, expertises, enquêtes : Bruxelles et faubourgs (par rues).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

23 b) états, expertises, enquêtes : Bruxelles et faubourgs (par rues).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

24 b) états, expertises, enquêtes : Bruxelles et faubourgs (registres, listes, cas spéciaux - états de répartition pour Schaerbeek) (1).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

25 /1 Requêtes (du Conseil de Régence de la ville de Bruxelles, d'habitants de Diest et de Vissenaeken - S. Marchin).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

25 /2 Émeutes, pillages à Bruxelles : a) états des pertes, b) Procès.

26 - 33/A DOSSIERS DE RÉCLAMATIONS.

26 a) Bruxelles et faubourgs : A-Cools.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

27 a) Bruxelles et faubourgs : Cordeux-Dehoe.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

28 a) Bruxelles et faubourgs : Dehusterie-Egrix.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

29 a) Bruxelles et faubourgs : E-H.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

30 a) Bruxelles et faubourgs : I-M.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

31 a) Bruxelles et faubourgs : N-S.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

32 a) Bruxelles et faubourgs : T-Vandevelde.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

33 a) Bruxelles et faubourgs : Vande Weyer-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

33 /A b) Brabant : Gendarmerie, Aerschot, Bonsecours-lez-Perwez, Berchem-Ste-Agathe, Berthem, Caggevinne-Assent, Campenhout, Corbeek-Loo, Cumptich, Evere, Haren, Hérent, Héverlé, Jodoigne, Louvain, Maintaigu, Nethem, Nadewez-Linsmeau, Orsmael-[[?]], Pellenberg, St Jean-Geest, Sichem, Tesselt, Tirlemont, Vilvorde, Winghe-St Georges, Zetrud-Lumay.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

IV. FLANDRE OCCIDENTALE.

34 Dons patriotiques.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

34 États de pertes : a) généralités, b) pertes éprouvées par les nécessiteux, c) par communes, d) états des demandes rejetées.

34 /A États et propositions de répartition.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),

1843-1846

35 Pensions : a) dossiers, b) comptabilité, c) correspondance, d) quittances.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

V. FLANDRE ORIENTALE.

36 /1 États de pertes : a) généralités, b) bateliers, c) district de St Nicolas.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

36 /2 Inondations des polders : a) états de pertes, b) pétitions.

37 - 39 ÉTATS DE RÉPARTITION, COMPTES-RENDUS, ETC.

37 a) généralités.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

38 b) différentes communes : Assenede, Boushaute, Doel, Kildrecht, Maldegem, Melsele, Middelbourg, St Jean-in-(?).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

39 c) différentes communes : St Laurent, Ste Marguerite, Selzaete, Waterland-Oudeman, Watervliet, Zwijndrecht(?).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

40 Pensions et indemnités : a) dossiers, b) comptabilité, c) correspondance, d) quittances.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

VI. HAINAUT.

41 /1 États de pertes.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),

1843-1846

- 41 /2** Propositions des administrations locales, en vue de la répartition.
- 41 /3** Dossiers individuels (communes de Gilly, Fleurus, Montigny-Sur-Sambre, Hornu, Mons).

VII. PROVINCE DE LIÈGE.

- 42 /1** Dons patriotiques (district de Verviers).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 42 /2** États de pertes : a) généralités, b) par communes.

- 43** Dossiers individuels (Liège et faubourgs).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 44** Dossiers individuels (Liège et faubourgs ; gendarmerie, Andrimont, Aubel, Baelen, Ciplet, Dison, Fallais, Theux, Verviers).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 45 /1** États de répartition.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 45 /2** Émeutes.

- 46** Récompenses pécuniaires.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

VIII. LIMBOURG (AVEC LIMBOURG HOLLANDAIS).

- 47 /1** États et expertises.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

47 /2 Requêtes.

47 /3 Dossiers individuels - Procès.

47 /4 47/4 - 52/1 ÉTATS DE RÉPARTITION, ARRÊTS, COMPTES-RENDUS.
a) arrêts et comptes-rendus.

48 b) états de répartition (budget de 1835, par communes) : A-Coursel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

49 b) états de répartition (budget de 1835, par communes) : Curange-G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

50 b) états de répartition (budget de 1835, par communes) : H.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

51 b) états de répartition (budget de 1835, par communes) : K-R.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

52 /1 b) états de répartition (budget de 1835, par communes) : S-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

52 /2 Récompenses pécuniaires.

53 /1 ***IX. LUXEMBOURG (AVEC DUCHÉ).***
États de pertes (émeutes).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

53 /2 Dossiers individuels.

X. PROVINCE DE NAMUR.

53 /1 État de pertes : a) province, b) ville de Namur.

53 /2 Réclamations individuelles.

53 /3 Émeutes.

53 /4 Comptes-rendus, arrêts de la Cour des Comptes, états de répartition : a)
comptes-rendus, arrêtes ; b) états de répartition.

53 /5 Récompenses pécuniaires.

II. LES ARCHIVES DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION.

I. LA COMMISSION.

54 /1 Personnel (nominations, démissions, etc.).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

54 /2 Instructions.

54 /3 Organisation intérieure, locaux.

54 /4 Comptabilité.

54 /5 Archives.

54 /6 Divers, correspondance administrative.

II. RAPPORTS DE LA COMMISSION.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉGÂTS CAUSÉS DANS LES POLDERS.
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS,
CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE.

55/1 - 56 PROVINCE D'ANVERS (PAR COMMUNES).

55 /1 a) Ville.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

55 /2 b) Province : Anvers-B.

56 b) Province : C-L.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

57

b) Province : M-W.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

*58/1 - 61 BRABANT.***58 /1**a) Répartition de secours faits jusqu'en 1842.
1842-1842

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

58 /2

b) Renseignements (par communes) : Bruxelles et faubourgs - A-B.

59

b) Renseignements (par communes) : C-K.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

60

b) Renseignements (par communes) : L-R.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

61

b) Renseignements (par communes) : S-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

62

Flandre Occidentale (ordre alphabétique des noms de communes).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

63

Flandre Orientale (ordre alphabétique des noms de communes).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

64

Province de Liège (ordre alphabétique des noms de communes).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

65

Limbourg (par communes) : A-G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

66 Limbourg (par communes) : H-L.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

67 /1 Limbourg (par communes) : M-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

67 /2 Province de Namur (ordre alphabétique des noms de communes).

III. AFFAIRES SPÉCIALES.

68 /1 Polders (secours et avances aux victimes des inondations).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

68 /2 Réclamations des sujets américains.

68 /3 Procès État Belge - Ville de Liège.

68 /4 Indemnités payées par le département de la guerre.

68 /5 Pertes essuyées en 1814-1815.
1814-1815

IV. ENVOIS DE REGISTRES D'INSCRIPTIONS ET DE DOSSIERS DE RÉCLAMATIONS (MOD. 1 ET 3).

69 Généralités.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

69 Province d'Anvers : reg. mod. 1.

70 Province d'Anvers : reg. mod. 3.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

71 Brabant : généralités, avis de la Députation Permanente, etc.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

72 Brabant : reg. mod. 1 et 3 (A-O par communes).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

73 Brabant : reg. mod. 1 et 3 (P-Z par communes).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

74 Flandre Occidentale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

75 Flandre Occidentale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

76 Flandre Orientale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

77 Flandre Orientale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

78 Flandre Orientale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

79 Hainaut (Rég. négatifs).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

80 Province de Liège.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

81 Province de Liège.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

82 Limbourg.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

83 Luxembourg.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

84 Province de Namur.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

V. CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE.

85 /1 Correspondance avec les gouverneurs des provinces, concernant l'exécution de la loi.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

85 /2 Réclamation des membres de l'ancienne commission d'enquêtes d'Anvers.

85 /3 Divers.

VI. LETTRES D'ENVOIS D'ÉTATS ET DE REGISTRES D'INSCRIPTIONS (1).

86 /1 Généralités.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),

1843-1846

86 /2 Province d'Anvers.

87 /1 Brabant.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

87 /2 Flandre Occidentale.

87 /3 Flandre Orientale.

87 /4 Hainaut.

87 /5 Province de Liège.

87 /6 Limbourg.

87 /7 Luxembourg.

87 /8 Namur.

VII. DOSSIERS DE RÉCLAMATIONS (1).

88 Province d'Anvers. a) Ville d'Anvers : Généralités, listes, etc. ; Dégâts causés par l'armée française ; Dossiers individuels. b) Province.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

89 a) Bruxelles (sans les faubourgs).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

90 b) Province (avec les faubourgs de Bruxelles).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

91 /1 Flandre Occidentale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

91 /2 Flandre Orientale.

91 /3 Hainaut.

91 /4 Province de Liège.

92 /1 Limbourg.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

92 /2 Namur.

92 /3 Étrangers : a) allemands, b) américains, c) anglais, d) français, e) hollandais.

VIII. EXPERTISES (NOMINATIONS, ÉTATS, ETC.).

93 /1 Brabant.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

93 /2 Flandre Occidentale.

93 /3 Flandre Orientale.

93 /4 Liège.

93 /5 Limbourg.

IX. PAYEMENT DES INDEMNITÉS INFÉRIEURES À 300 FRANCS.

- 94** Généralités (correspondance - différentes provinces, bordereau de liquidation, titres provisoires, ordonnances).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 95** Généralités (correspondance - différentes provinces, bordereau de liquidation, titres provisoires, ordonnances).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 96** Généralités (correspondance - différentes provinces, bordereau de liquidation, titres provisoires, ordonnances).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 97** Envois d'ordonnances de paiement : a) province d'Anvers, b) Brabant, c) Flandre Occidentale, d) Flandre Orientale, e) Liège, f) Limbourg, g) Namur.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

X. RÉCLAMATIONS ADMISES AU-DESSUS DE 300 FRANCS.

PROVINCE D'ANVERS.

- 98** Anvers : A-Baxter.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 99** Anvers : Beadic-Blanchard.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 100** Anvers : Blavier-Buysaert.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

101 Anvers : C.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

102 Anvers : Daems-Defassigni.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

103 Anvers : Degelas-Denys.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

104 Anvers : Deridder-Devivez.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

105 Anvers : Dewaele-Duymelinckx.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

106 Anvers : E-F.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

107 Anvers : G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

108 Anvers : H.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

109 Anvers : I-J.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

110 Anvers : K-Le Carpentier.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

111 Anvers : Lee-Lemmens.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

112 Anvers : Lent-Luyten.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

113 Anvers : M-Mestdag.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

114 Anvers : Michiels-Moll.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

115 Anvers : Molyn-N.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

116 Anvers : O-Piet.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

117 Anvers : Pinson-R.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

118 Anvers : Saussier-Spruyt.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

119 Anvers : Staes-U.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

120 Anvers : Valheneer-Vanden Bogaert.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

121 Anvers : Vanden Bol-Vander Veken.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

122 Anvers : Vande Velde-Van Landen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

123 Anvers : Van Leenputte - Vazquez.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

124 Anvers : Ver-Vrijdag.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

125 Anvers : W-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

126 Austruweel : A-G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

127 Austruweel : H-R.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

128 Austruweel : S-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

129 Baer-le-Duc, Beersel et Beirendrecht (A-G).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

130 Beirendrecht (H-Z).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

131 Berchem-Burght.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

132 Casterlé, Eeckeren, Esschen, Gheel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

133 Lillo : A-C.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

134 Lillo : D-G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

135 Lillo : H-L.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

136 Lillo : M-S.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

137 Lillo : T-Vansteen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

138 /1 Lillo : Verbeek-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

138 /2 Merxem : A-H.

139 /1 Merxem : L-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

139 /2 Moll, Oorderen, Olmen, Poppel, Raevens, Rumpst.

140 Santvliet : A-L.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

141 Santvliet : M-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

142 Stabroeck : A-J.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

143 Stabroeck : L-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

144 Turnhout, Vosselaer, Vorst, Wilmarsdonck (A-K).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

145 Wilmarsdonck (L-Z).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

BRABANT.

146 /1 Aerschot, Baudersem, Berthem, Bierbeek, Bossut-Gottechain(?).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

146 /2 Bruxelles (sans les faubourgs) : A-B.

147 Bruxelles (sans les faubourgs) : C.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

148 Bruxelles (sans les faubourgs) : Dambreby-Deligne.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

149 Bruxelles (sans les faubourgs) : Delsarte-Devinck.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

150 Bruxelles (sans les faubourgs) : Devries-Duwez.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

151 Bruxelles (sans les faubourgs) : E-F.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

152 Bruxelles (sans les faubourgs) : G-J.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

153 Bruxelles (sans les faubourgs) : L-Mayer.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

154 Bruxelles (sans les faubourgs) : Morel-Mourreau.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

155 Bruxelles (sans les faubourgs) : N-P.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),

1843-1846

156 Bruxelles (sans les faubourgs) : R-S.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

157 Bruxelles (sans les faubourgs) : T-Van Eeckhaut.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

158 Bruxelles (sans les faubourgs) : Van Gallebaert-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

159 Coggevinne-Assent, Cumplich, Corbeek-Loo, Diest, Everberg, Evere, Héverlé, Hougaerde, Ixelles.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

160 Jodoigne, Kessell, Linden, Lovenjoul, Lubbeck, Meeusel, Kieseghem, Montaigu, Nodebais, Orsmael-Gussenhoven, Pellenberg, Roosbeek, Ummen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

161 S. Josse-ten-Noode (A-L).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

162 S. Josse-ten-Noode (H-Z), Schaerbeek-Schaffen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

163 Thildonck, Tillemont.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

164 Velthem-Beysem, Vilvorde, Webbecom, Wilsele, Winghe-S. Georges, Winxele, Wommersem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

FLANDRE OCCIDENTALE.

165 Damme, Houcke, Kuscke, Lapschuere (A-T).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

166 Lapschuere (V-Z), Moerkerke.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

167 Oostkerke, Westcapelle.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

FLANDRE ORIENTALE.

168 Assenede (A-K).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

169 Assenede (M-Z), Bouchaute.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

170 Calloo : A-De Meyer.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

171 Calloo : Deneef-K.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

172 Calloo : L-T.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

173 Calloo : V-Van Laudeghem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

174 Calloo : Van Mieghem-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

175 Doel : A-K.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

176 Doel : L-T.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

177 Doel : V-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

178 Maldegem, Kieldrecht.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

179 Melsele : A-L.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

180 Melsele : M-Van Laudeghem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

181 /1 Melsele : Van Meghem-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

181 /2 Middelbourg.

182 Saint-Laurent, Saint-Jean-in-Eremo(?)(?).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

183 Sainte-Marguerite, Selzaele, Wachtebeke.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

184 Waterland-Oudernau, Watervliet.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

185 Zwyndrecht.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

PROVINCE DE LIÈGE.

186 Hollogne-sur-Geer, Liège, Rocourt, Vottem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

LIMBOURG.

187 Beeringen, Berbroeck, Beverloo, Binderveld, Brusthem, Coterssem, Coursel, Curange, Cuttecoven.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

188 Douck, Exel, Genaels-Elderen, Haelen, Hasselt.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

189 Hechtel, Helchteren, Herck-la-Ville, Herck-Saint-Lambert, Heusden, Houppertingen, Houthaelen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

190 /1 Lanaye, Lommel, Lummen, Muysen, Oostham, Pael, Quaedmechelen, Tongres, Schuelen, Spalbeek, Wimmertingen, Zanhoven.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

190 /2 Luxembourg.

190 /3 Namur.

XI. RÉCLAMATIONS REFUSÉES.

PROVINCE D'ANVERS.

191 Anvers : A-P.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

192 Anvers : R-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

193 Arendonck, Austruweel, Baelen, Baer-le-Duc, Beersel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

194 Beirendrecht : A-D.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

195 Beirendrecht : E-P.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

196 Beirendrecht : Q-Van Dyck.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

197 Beirendrecht : Van Es-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

198 Berchem, Brasschaet, Calmpthout, Capellen, Casterlé.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

199 Deurne, Esschen, Gheel, Hoboken, Lierre, Lichtaert.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

200 Lilloo : A-M.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

201 Lilloo : R-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

202 Meerhout, Merxplas, Poppel, Raevels, Réthy.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

203 Santvliet.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

204 Stabroeck (A-P).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

205 Stabroeck (R-Z), Turnhout.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

206 Veerle, Vosselaer, Waelthem, Weelde, Wilmarsdonck, Wilrijck, Wuestwezel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

BRABANT.

207 Aerschot, Berthem, Bierbeek, Rinsckem, Bossut-Gottechain.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

208 Bruxelles (sans les faubourg) : A-P.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

209 /1 Bruxelles (sans les faubourg) : R-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

209 /2 Corbeek-Loo, Cumplich, Dieghem.

210 Diest, Erps-Querbs, Evere, Haekendover, Halle-Boyenhoven, Hamme-Mille, Heelenbosch, Héverlé, Hougaerde.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

211 Ixelles, Jodoigne, Kesseloo, Laeken, Linden, Lovenjou(?), Meeusel-Kieseghem, Meldert, Messelbroeck, Molenbeek-Wersbeek, Neerlinden, Meerysche, Nethem, Nodebais.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

212 Oirsbeek, Opvelp, Pellenberg, Roosbeek, Rummen, Saint-Joss-ten-Noode.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

213 Saint-Jean-Geert, Schaerbeek, Schaffen, Sichem, Testelt, Thielt, Tirlemont.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

214 Velthem-Beysem, Vertrijck, Vieux-Héverlé, Vilvorde, Webbecom, Willebringen, Winghe-S. George, Winsele, Zétrud-Lumay.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 215** FLANDRE OCCIDENTALE.
Damme, Dudzeele (A-D).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 216** Dudzeele (E-Z), Houcke, Kusche, Lapschueere, Nieuport, Oostkerke.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 217** FLANDRE ORIENTALE.
Burght, Calloo.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 218** Doel, Maldegem, Melsede, Middelbourg, Saint-Laurent, Sezaete, Verrebroeck.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 219** Zwijndrecht : A-D.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 220** Zwijndrecht : E-T.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 221** Zwijndrecht : V-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 222** PROVINCE DE LIÈGE.
Ans-Glain, Boëlle, Elizem, Herve, Heure-le-Romain, Hollogne-sur-Geer, Jupille, Landen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

223 Liège : (A-J).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

224 Liège : (L-Z), Meerhespen, Overhespen, Vinalmont, Wanghe.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

LIMBOURG.

225 Alken, Beek, Beeringen, Beverloo, Binderveld, Bochot, Cortessem, Coursel, Curange, Cuttecoven, Exel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

226 Haelen, Hamont, Heckel, Helchteren, Herck-la-Ville, Herck-S. Laurent, Heusden, Houppertingen, Houthaelen, Ittervoort.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

227 Hasselt.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

228 Kempt, Kessenick, Lanaeken, Lummen, Maesijck, Oostham, Ordingen, Pael, Rixingen, Ryckel, S. Trond, Stockheim.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

229 Tegelen, Tessengerloo, Thorn, Tongerlo, Tongres, Ulbeeck, Zolder, Zanhoven, diverses communes.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

229 NAMUR.
Namur.

230 ***XII. RÉCLAMATION REFUSÉES COMME TARDIVES.***
Provinces d'Anvers, Brabant, Liège, Limbourg et Namur.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

XIII. RÉCLAMATIONS ADMISES EN-DESSOUS DE 300 FRANCS.

231 PROVINCE D'ANVERS.
Anvers : A-C.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

232 Anvers : D.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

233 Anvers : E-H.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

234 Anvers : J-N.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

235 Anvers : O-U.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

236 Anvers : Vaes-Van Geel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842),
1843-1846

237 Anvers : Van Hinderdael-W.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

238 Arendonck : A-G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

239 Arendonck : H-T.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

240 Arendonck : V-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

241 Austruweel : A-K.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

242 Austruweel : L-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

243 Baer-le-Duc.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

244 Beirendrecht, Berchem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

245 Caempthout, Capellen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

246 Casterlé : A-M.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

247

Casterlé : L-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

248

Eeckeren, Esschen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

249

Gheel : A-G.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

250

Gheel : H-P.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

251

Gheel : S-Vanhoudt.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

252

Gheel : Van Huffelen-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

253

Heyst-op-den-Berg, Koningsheijcht.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

254

Lichtaert, Lilloo.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

255

Malines, Meerhout, Merxem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

256

Merxplas, Moll.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

257 Olmen, Oorderen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

258 Poppel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

259 Raevels, Réthy.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

260 Santvliet, Stabroeck.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

261 Turnhout : A-C.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

262 Turnhout : D.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

263 Turnhout : E-H.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

264 Turnhout : J-M.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

265 Turnhout : N-T.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

266 Turnhout : V-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

267 Vaerendonck, Veerle (A-L).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

268 Veerle (M-Z).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

269 Vorst, Vosselaer.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

270 Waelhem, Wuestwezel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

271 Wilmarsdonck.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

BRABANT.

272 Aerschot, Boutersem, Berthem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

273 Bierbeek, Bossut-Gottechain.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

274 Bruxelles : A-F.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

-
- 275** Bruxelles : G-L.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 276** Bruxelles : M-Vanhuis.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 277** Bruxelles : V-Z, Coggevinne-Assent.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 278** Corbeek-Loo : A-R.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 279** Corbeek-Loo : S-Z, Cumplich.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 280** Dieghem, Diest.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 281** Ganshoren, Geusines, Haekendover, Halle-Bayenlissen.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 282** Hamme-Mille, Haren, Heelenbosch, Hérent.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 283** Héverlé.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 284 /1** Hougarde, Ixelles, Jodoigne.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

284 /2 Kesseloo : A-L.

285 /1 Kesseloo : M-Z..

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

285 /2 Laeken, Léau.

286 Linden, Louvain.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

286 Lovenjoul : A-F.

287 Lovenjoul : G-Z, Lubbeek..

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

288 Nethen, Meeryssche, Molenbeek-Wersbeek, Meeusel-Kieseghem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

289 Nodelais, Opvalp, Orsmael-Gussenhoven.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

290 Pellenberg.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

291 Rillaer, Rossbeek, Rummen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

-
- 292** Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Schaffen, Sichem.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 293** Thielt, Thieldonck, Tirlemont (A-D).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 294** Tirlemont (E-N).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 295** Tirlemont (P-Z).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 296** Velthem-Beysem, Verrijck, Vilvorde (A-H).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 297** Vilvorde (K-Z), Vissenacken.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 298** Webbecom, Wilese, Winxele, Winghe-S.Georges, Wommersem.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 299** FLANDRE OCCIDENTALE.
Damme, Lapschuere.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 300** Moerkerke, Oostkerke, Westcapelle.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

FLANDRE ORIENTALE.**301** Assenede, Bouchaute, Burght.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

302 Calloo : A-J.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

303 Calloo : L-Van.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

304 Calloo : Var-Z.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

305 Maldegem.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

306 Melsele : A-R.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

307 Melsele : S-Z..

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

308 Selzaete.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

309 Saint-Jean-in-Eremo(?), Saint-Laurent, Sainte-Marguerite.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

- 310** Waterland-Oudemans, Watervliet.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 311** Zwijndrecht.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 312** PROVINCE DE LIÈGE.
Boëlhe, Hollogne-sur-Geer.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 313** Liège, Voroux.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 314** LIMBOURG.
Alken, Beck, Beringen (A-J).
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 315** Beringen (L-Z), Berbroeck, Berlingen, Binderveld.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 316** Beverloo, Brusthem.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 317** Cortessem, Coursel.
- Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846
- 318** Curange.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

319 Cuttecoven, Diepenbeek, Exel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

320 Gothem, Grand-Looz, Gorsum, Haelen, Houmont(?).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

321 Hasselt (A-L).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

322 Hasselt (M-S).

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

323 Hasselt (T-Z), Hechtel.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

324 Helchteren, Hendriken, Herck-la-Ville, Herck-Saint-Lambert.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

325 Heusden, Houppertingen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

326 Houthaelen, Kermpt.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

327 Lommel, Looz, Lummen, Maeseyck.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

328 Oostham, Pael, Quaedmechelen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

329 Riempst, Rijckel, Saint-Trond, Schuelen, Spalbeek.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

330 Tongres, Ulbeek, Velm, Voordt, Wimmertingen.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

331 Zeelhem, Zolder, Zonhoven.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

332 NAMUR.
Namur.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

333 *XIV. VARIA.*
Varia.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

334 334 - 335 RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES :
Flandre Occidentale, Anvers et Flandre Orientale.

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

335 Brabant (communes de Bossut-Gottechain, Bruxelles et Corbeek-Loo), Anvers (Anvers). Documents divers du "Comité consultatif pour les affaires de la garde-Civique", 1848-1852.
1848-1852

Ministère de l'Intérieur. Commission de Liquidation (Exécution de la loi du 1er mai 1842), 1843-1846

